Docusign Envelope ID: 95000EA1-1320-80D4-8376-17F56672F0C6

A.D GROUP
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €

Siège Social : Sundesk Nice – immeuble Unity – 6ème étage
4 chemin de l'Arénas
06200 - NICE

830 825 287 R.C.S. NICE

EXTRAIT DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2026

POURSUITE D'ACTIVITE MALGRE LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance des comptes arrêtés au 31 décembre 2025, et compte tenu des résolutions qui précédent, statuant conformément aux dispositions de *l'article L. 225-248 du Code de Commerce*, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte que la société est tenue, conformément aux dispositions de *l'article L.225-248 du Code de Commerce* modifié par *la loi 2023-171*, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit le 31 décembre 2028 au plus tard, de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social ou de réduire son capital social du montant nécessaire pour que la valeur des capitaux propres soit au moins égale à la moitié de son montant.

L'Associé Unique prend également acte que si, avant le 31 décembre 2028, la société n'a pas reconstitué ses capitaux propres mais que le capital social dépasse le seuil de 1 % de son total bilan, elle dispose alors de 2 exercices supplémentaires pour réduire son capital social et le ramener à une valeur inférieure ou égale à ce seuil de 1 % de son total bilan.

Extrait certifié conforme,
Le Président

Monsieur Alexis DEFLASSIEUX

